

DENIER 2018 : DERNIÈRE LIGNE DROITE

> POURQUOI DONNER ?

Parce que seuls les dons permettent à notre diocèse, qui ne reçoit ni subvention de l'État, ni aide du Vatican, de rémunérer les prêtres et les laïcs à son service.

Chaque don est donc essentiel pour assurer traitements et salaires en cette fin d'année !

> COMMENT DONNER ?

C'est très simple ! Il vous suffit d'envoyer votre don par chèque à l'ordre de « Association diocésaine de Nice » ou en espèces, à l'adresse ci-dessous.



Vous pouvez aussi donner en ligne sur :

nice.catholique.fr

>> N'OUBLIEZ PAS LA DÉDUCTION FISCALE

Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Vous recevrez, à la suite de votre don, un reçu fiscal.

Je fais un don pour le Denier de €

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

E-mail *(obligatoire)*

Paroisse de *(facultatif)*

Si vous faites un don, les informations recueillies sur ce formulaire seront conservées durant la durée légale et enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association diocésaine pour la gestion des donateurs (envoi reçu fiscal, informations et appels à dons). Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez obtenir une copie de vos données, en connaître le moyen de collecte et les rectifier en nous adressant un e-mail accompagné d'une copie d'une pièce d'identité et du présent bon de soutien à xxxxxxx@xxxxxxxxxxxxx. Si vous ne souhaitez pas recevoir de nouvelles sollicitations de notre part, cochez cette case .

ASSOCIATION DIOCÉSAINNE DE NICE

23 avenue Sévigné • 06105 Nice cedex 2 • Tél. : 04 92 07 80 30



LE DENIER

c'est maintenant !

Les prêtres et les salariés de notre diocèse ont besoin de votre don pour vivre et agir.

Merci de participer au Denier avant le 31 décembre 2018

NICE.CATHOLIQUE.FR